COMPÉTITIONS
DE SKI-ALPINISME
SAISON 2023 – 2024

Droits d'inscription des compétiteurs, droits d'inscription au calendrier indemnisation des officiels et primes

1 – <u>Droits d'inscription des participants aux compétitions</u>

	Compétitions locales et régionales	**Compétitions nationales**
Montants recommandés pour les compétitions Vertical Race, sprint et relais	Jeunes : 5 à 10* € Seniors : 5 à 15* €	Jeunes : 10 à 15* € Seniors : 15* €
Montants recommandés pour les compétitions Individuelles ou par équipe (par participant et par jour de course)	Jeunes : 15* € Seniors : 15 à 25* €	Seniors : 15 à 25* € +10 € pour les courses techniques

* Hors repas. Ajouter 5 à 8 euros si repas inclus.

2 – <u>Les officiels</u>

<u>Préambules</u> : au-delà des montants indiqués dans les tableaux ci-dessous, il est rappelé qu'il est aussi tout fait possible pour un officiel de compétition d'exercer sa mission à titre gracieux auprès de l'organisateur.
Fiches pratiques accessibles dans l'intranet fédéral :
Rémunération des arbitres et fiscalisation
Défiscalisation des frais des bénévoles

<u>Notes</u>
- Le versement des indemnités des présidents de jury sont assujetties à la transmission des résultats et du rapport dans les délais impartis (respectivement 24h et 7 jours)
- Pour les cadres techniques salariés des clubs et comités territoriaux, les montants indiqués ci-dessous s'appliquent (ou pas) selon les accords conclus avec l'employeur.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS
T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr
Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

2.1 Championnats départementaux et régionaux, Open nationaux

	Chef traceur	Traceur guide de haute montagne	Président du jury	Arbitre
Frais - hébergement, - restauration, - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	Application du tarif COL	Application du tarif COL	30 € minimum/jour de compétition	30 € minimum/jour de compétition

2.2 Coupes de France

	Chef traceur	Technicien professionnel (nivologie, cordes fixes, secours)	Président du jury	Arbitre
Frais - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	*Application du barème national	*Application du barème national
Frais - hébergement - restauration		Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	200 à 360 € max/jour (coût total employeur)	200 à 360 € max/jour (coût total employeur)	60 € / jour de compétition pour VR et relais. 80 € / jour de compétition pour individuel, sprint et équipe	60 € / jour de compétition

2.3 Championnats de France et officiels nationaux présents sur les évènements internationaux en France

	Chef traceur	Technicien professionnel (nivologie, cordes fixes, secours)	Président du jury	Arbitre
Frais - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	*Application du barème national	*Application du barème national
Frais - hébergement - restauration		Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	200 à 360 € max/jour (coût total employeur)	200 à 360 € max/jour (coût total employeur)	80 € / jour de compétition pour VR et relais. 100 € / jour de compétition pour individuel, sprint et équipe	80 € / jour de compétition

** Le barème national des remboursements est accessible dans la rubrique « Finances » de l'espace intranet*

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS
T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr
Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

3 – Prise en charge des frais, rémunérations et indemnités des officiels

		Championnats départementaux, régionaux Open nationaux	Coupes de France	Championnats de France	Compétition internationale sur le territoire
Président du Jury & Arbitre	Indemnité Déplacement	COL	National	National	National, pour les officiels désignés par la FFME
	Frais				
Délégué technique	Indemnité / rémunération Frais		National	National	
	Frais				
Chef traceur	Rémunération	COL	COL	COL	COL
	Tous frais				
Traceurs et contrôleurs	Rémunération	COL	COL	COL	COL
	Tous frais				

4 – Primes individuelles des athlètes pour les catégories seniors et U23 hommes et femmes

	Championnats de France Sprint, VR, individuel
1ère place	550 €
2nde place	250 €
3ème place	160 €

	Championnats de France Equipe Senior (par athlète)	Championnats de France Equipe U23 (par athlète)
1ère place	550 €	400 €
2nde place	250 €	150 €
3ème place	160 €	70 €

	Classement final de Coupe de France U20, U23 et Master	Classement final de Coupe de France Senior
1ère place	100 €	300 €
2nde place	60 €	100 €
3ème place	40 €	60 €

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS
T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr
Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

5 – <u>Droits d'inscription au calendrier national des compétitions de ski-alpinisme</u>

Compétition	Montant des droits perçus par la FFME	Remarque
COMPETITION PROMOTIONELLE		
Cas général, sauf particularités détaillées ci-après	0 €	
- Avec convention due à la présence de Corde Fixe ou au format Longue Distance*	500 €	
- Avec convention due à une remise de prix supérieure à 3000 €*	750 €	Signature d'une convention (art. L331-5 du code du sport)
COMPETITION OFFICIELLE		
Championnat départemental ou régional Etape de coupe départementale ou régionale	0 € hors droits CT et ligue le cas échéant	
Open national	0 €	L'arbitre est pris en charge par le COL.
Avec convention due à une remise de prix supérieure à 3000 €	750 €	
Etape de Coupe de France	500 € à 1500 € à selon les options de chronométrage et la nature des parcours 5000 € pour une préparation de Coupe du monde	Sur dossier, une aide fédérale est possible pour les coupes de France
Championnat de France de Vertical Race	3500 €	Chronométrage inclus Sur dossier, une aide fédérale est possible
Championnat de France de Sprint	3500 €	
Championnat de France Individuel	3500 €	
Championnat de France par équipe	3500 €	
Etape de Coupe du monde et autre compétition officielle ISMF	40 000 € si 2 épreuves 50 000 € si 3 épreuves	
Coupe du Monde Jeunes	22 000 €	
Championnats d'Europe	75 000 €	

** Dans le cas des compétitions promotionnelles conduisant à la signature d'une convention (corde fixe, longue distance, dotation > 3000 euros), le montant des droits n'est pas cumulatif, seul le montant le plus élevé est pris en compte.*

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS
T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr
Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z